



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, Grandes Entreprises



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 10% à 70%
des dépenses éligibles



PÉRIODE

2024-2027

Dispositif permanent

FINANCEURS



21 années
d'expérience

150
Collaborateurs

11 Mds€
de projets
financés
depuis 2013

8 bureaux
ouverts en
France

APPEL À PROJETS FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

Le **Fonds Vert** s'inscrit dans la trajectoire pluriannuelle des finances publiques à hauteur de **2,5 Mds€ par an jusqu'en 2027**. Pour 2024, une enveloppe de **100 M€** est dédiée spécifiquement aux projets industriels dans les **Territoires d'Industrie**.

QUELS PROJETS ?

Le dispositif cible les projets d'investissements contribuant à soutenir l'émergence, le renforcement et la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique, à savoir :

- ↳ L'économie circulaire,
- ↳ Le recyclage,
- ↳ La bioéconomie,
- ↳ La souveraineté alimentaire,
- ↳ Les nouvelles mobilités.

QUELLES DÉPENSES ?

Les dépenses soutenues concernent :

- ↳ Les achats d'équipements et de machines, les dépenses d'industrialisation, d'infrastructures, d'immobilier, les immobilisations incorporelles (brevets, licences...), les dépenses d'amélioration énergétique et environnementale des outils de production,
- ↳ Les dépenses liées à la réalisation du projet industriel, peuvent également être prises en compte en matière de recherche et développement, ou de certification et de normalisation.

QUELS SOUTIENS ?

Les projets soutenus pourront bénéficier d'une aide :

- ↳ Sous forme de **subvention**,
- ↳ Allant **de 10 à 70%** des dépenses éligibles selon la nature des dépenses et la taille de l'entreprise.



**Anne-Line
SOLVE**

Directrice du bureau
Sud-Ouest

07 72 15 35 92
alsolve@abfdecisions.fr